

DELIBERATION n° 2025

Commune d'ARVIEUX

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

Nombre
de conseillers
en exercice : 9

L'an deux mil vingt-cinq,
le dix-sept novembre

Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la
présidence de Mr Christian BLANC, Maire.

Présents : 7
Pouvoir : 2
Votants : 9

Date de la convocation : 10 novembre 2025

Présents : Christian BLANC, Vanessa COLLATTI, Marc BLANC, Jean-Denis PRAT, Jean-Marc ALBERT, Damien PHILIP, Annie COLOMBIER.

Absents : Jean-Marie REYNIER (pouvoir à Damien PHILIP), Pascale BURGAT (pouvoir à Annie COLOMBIER).

Secrétaire : Vanessa COLLATTI

OBJET: Admission en non-valeur d'un titre impossible à recouvrir

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la demande d'admission en non valeur présentée par le Service de Gestion Comptable d'Embrun.

Il présente la liste des créances impayées, sur le budget général et sur le budget « eau »

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- **Accepte** l'admission en non-valeur des sommes annexées à la présente délibération
- **Charge** Monsieur le maire de faire effectuer les mandats correspondants au compte 6541 d'un montant de :
 - Sur le budget « Commune » : 607,03€
 - Sur le budget « Eau » : 62,99€

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Christian BLANC.

